

L'ACTU DES ADRETS

LES ADRETS
DE L'ESTÉREL

www.lesadretsdelesterel.fr

VOTRE SUPPLÉMENT DU MAGAZINE COMMUNAL
NUMÉRO #3 - JUIN 2016

BUDGET 2016 : UN BUDGET MAÎTRISÉ

ET AUSSI...

Travaux

Débroussaillage
obligatoire

Service civique

Taxe de séjour

Risque de fermeture de
classe en primaireProgramme des
festivités adréchoises

Lutte anti-cambriolages

Allô Police

Activités des NAP et du
périscolaireJournée Nationale du
Commerce de ProximitéProtection de nos forêts
par les CCFFCampagne de
démoustication

Malgré une nouvelle diminution de la Dotation de Fonctionnement de l'Etat ⁽¹⁾ - la poursuite des économies engagées depuis des années sans préjudice pour les services rendus à la population est conséquente. Trois éléments majeurs en attestent :

1) Pas d'augmentation des taux d'imposition communaux portant sur les taxes d'habitation et foncières ⁽²⁾.

2) Amélioration sensible de la situation financière.

Compte-tenu des gros travaux imposés par le P.P.R.i.f. dans un temps limité, la commune a dû s'endetter lourdement car elle ne dispose guère de ressources propres (l'essentiel de nos recettes provenant des impôts locaux, des dotations et subventions). Pourtant, nous avons toujours fait face à nos obligations, en maintenant une pression fiscale plus que modérée.

L'essentiel des plus lourds travaux portant sur les chemins étant réalisé et la rigueur de notre gestion ayant porté ses fruits, nous pouvons présenter des résultats convaincants :

Pour ce qui concerne l'endettement, la commune n'a pas fait appel à l'emprunt depuis trois ans. Aucun emprunt dit « toxique » n'a été contracté durant les années précédentes. Mais surtout notre capacité de désendettement s'est fortement améliorée ainsi que le montre le tableau ci-dessous :

En combien d'années la commune peut-elle rembourser la totalité du capital de sa dette ?

	2013	2014	2015
Epargne brute	171 935 €	244 008 €	506 072 €
Encours de la dette	3 990 519 €	3 797 727 €	3 597 544 €
Niveau d'endettement (en années)	23,21 ans	15,56 ans	7,11 ans

>>>

(1) Cette dotation n'a cessé de diminuer depuis 2012 : à cette date, elle était de 321.000 € elle n'est plus que de 146.000 € cette année.

(2) IL s'agit des taux COMMUNAUX, ceux fixés par la CAVEM, le département et la région sont susceptibles d'être modifiés par rapport à 2015.

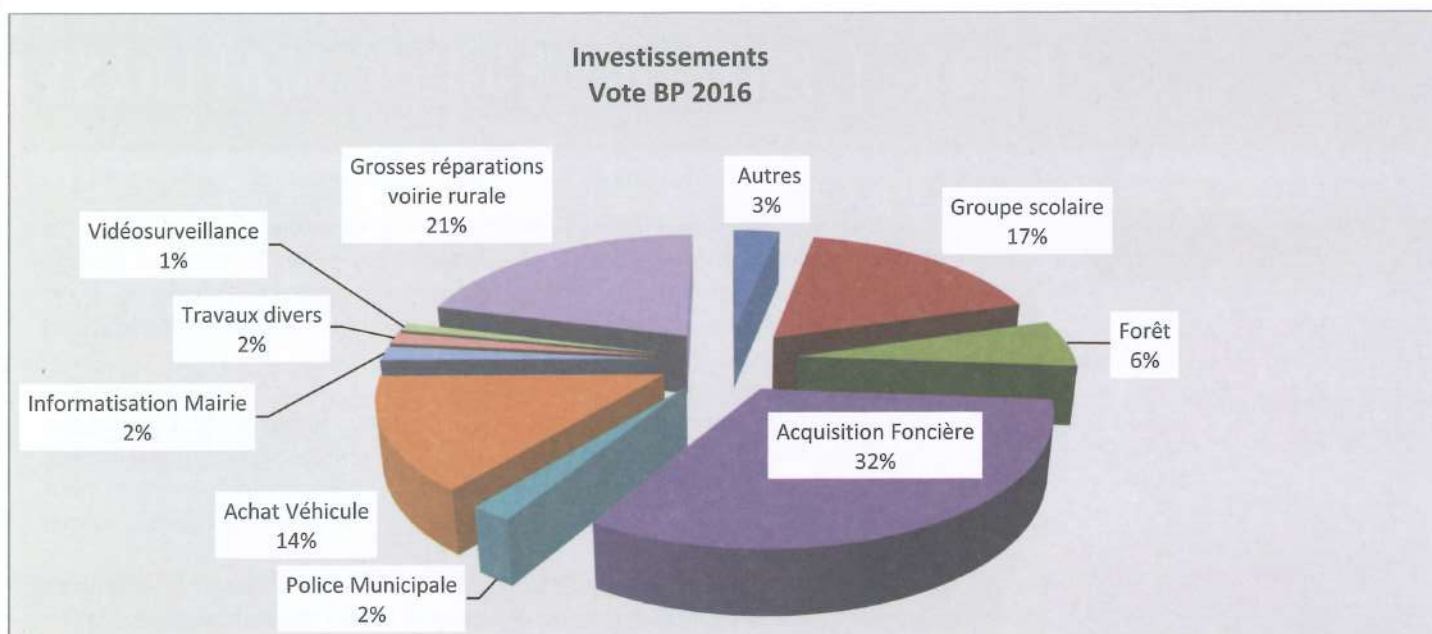
>>>

Autre élément important : le **taux d'épargne disponible** (ou autofinancement net) est passé de **51.000 € en 2014** à **306.000 € en 2015**.

3) Toutes les opérations d'investissement listées par les différentes commissions municipales ont donc pu être **inscrites au budget** et notamment :

- la poursuite de la rénovation des écoles : remplacement des fenêtres de l'école élémentaire, réfection de la cour de récréation de la Maternelle, des toilettes... Acquisition de mobilier et de vidéo-projecteurs...travaux divers...
- l'acquisition par la commune de terrains,
- la poursuite des travaux portant sur les chemins.

En définitive, c'est plus de 577.000 € qui seront investis cette année sans emprunter.



LES TRAVAUX EFFECTUÉS ET À VENIR



TRAVAUX ECOLE ELEMENTAIRE LEI SUVE

Suite à l'étude thermique qui a préconisé le changement des fenêtres de la façade de l'école élémentaire, celles-ci seront remplacées pendant la semaine du 25 au 30 juillet.

Le centre aéré fonctionnera à ce moment-là et toutes les précautions seront prises afin de sécuriser la zone de travaux.

DÉBROUSSAILLEMENT OBLIGATOIRE

Les particuliers sont soumis aux obligations de débroussaillage.

La menace du risque incendie impose des mesures de vigilance et de protection de la forêt. Parmi les règles de prudence à observer, le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé des terrains restent les mesures de prévention les plus efficaces pour la mise en sécurité des personnes et des biens face à ce risque.

Pour en savoir plus :

<http://www.var.gouv.fr/l-obligation-de-debroussailler-a1217.html>



LE SERVICE CIVIQUE « AMBASSADEUR DE PROTECTION ENVIRONNEMENTALE »



Depuis le début de l'année la commune des Adrets dispose dans son effectif d'un engagé volontaire pour le Service Civique. Ce jeune Adréchois que vous pourrez rencontrer sur rendez-vous ou qui pourra venir chez vous spontanément a comme mission d'expliquer les procédures relatives au débroussaillage conformément aux dispositions du PPRif imposé à notre commune depuis le 30 janvier 2015.

QU'EST-CE QU'UN ENGAGEMENT VOLONTAIRE POUR LE SERVICE CIVIQUE ?

L'engagement de Service Civique est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans et d'une durée de 6 à 12 mois (8 mois pour notre commune) pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général.

L'objectif est à la fois de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur de nos défis sociaux et environnementaux et de proposer aux jeunes de 16 à 25 ans un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétence et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

C'est aussi pour nous l'occasion d'offrir à un jeune des Adrets l'opportunité de se fabriquer une première expérience autour d'une action de service public au profit de notre village.

QUAND SOLLICITER L'AMBASSADEUR DE PROTECTION ENVIRONNEMENTALE ?

Dès que vous êtes concernés par le débroussaillage obligatoire, que vous voulez des précisions sur les procédures, les conditions d'incinération, les distances à débroussailler, les obligations au regard du code forestier...

COMMENT PEUT-ON SOLLICITER L'AMBASSADEUR DE PROTECTION ENVIRONNEMENTALE ?

En prenant rendez-vous à la police municipale ou à la mairie. Une rencontre sera organisée dans les plus brefs délais.

LA COMMUNE RECHERCHE UN VOLONTAIRE !

L'engagé de Service Civique effectue sa mission 24 heures par semaine. Pour cela il est rémunéré 467,34 euros nets par mois versés par l'Etat complétés par 106,31 euros versés par la commune.

Notre engagé termine sa mission au mois de septembre 2016.

**NOUS CHERCHONS UN VOLONTAIRE POUR PRENDRE LA SUITE...
AVIS AUX AMATEURS !!**

LA TAXE DE SÉJOUR

Créée par une loi de 1910, la taxe de séjour est instituée à l'initiative des communes réalisant des dépenses favorisant l'accueil des touristes. Après plusieurs modifications, cette loi a été profondément réformée en 2015.

Cette réforme a trois objectifs :

- Une meilleure adaptation du barème tarifaire
- Une simplification des écritures
- Le renforcement des moyens de recouvrement de l'imposition par les collectivités territoriales en instituant une procédure de taxation d'office.

La commune a délibéré pour ajuster la taxe de séjour à ces nouvelles dispositions.



Si vous êtes loueurs occasionnels, n'hésitez pas à contacter l'Office du tourisme qui vous donnera les éléments nécessaires pour vous mettre en règle.

Un courrier explicatif sera adressé à ceux qui n'avaient pas l'habitude de déclarer leur location.

ACTIVITÉS DES NAP ET DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE



1/ EXTRAIT DU PROJET PÉDAGOGIQUE

« La journée d'un enfant aujourd'hui est de plus en plus longue et hachurée en plusieurs moments avec beaucoup d'intervenants.

L'accueil périscolaire se doit d'être un lieu sécurisant pour l'enfant avec des repères et des référents.

En complémentarité de l'école et de la famille, l'Accueil périscolaire a vocation à être tout à la fois un sas de décompression, un lieu de détente entre copains mais aussi un espace de découverte pour l'enfant.

Sur ces temps-là l'animateur est un repère très fort pour l'enfant. Sa posture d'adulte est essentielle pour que l'enfant évolue en toute sécurité et pratique sereinement les activités proposées. »

2/ NOS OBJECTIFS SPÉCIFIQUES SUR CE TEMPS-LÀ

- Amener l'enfant à comprendre les règles de vivre ensemble au travers de l'animation
- Faciliter le dialogue avec l'école et les familles
- Initier à la pratique d'activités variées

3/ LISTE DES ANIMATIONS QUI ONT LIEU DEPUIS LE MOIS DE JANVIER

- Participation à la commémoration du 08 Mai dans le cadre des NAP
- Partenariat avec l'EHPAD Bellestel, interviews et rencontres pour préparer le 08 Mai.
- Jardin
- Décoration de l'Office du Tourisme pour Pâques
- Histoire et conte
- Décoration de l'école maternelle avec des fresques
- Création d'objets manuels
- Multi activités
- Jeux d'expression et jeux de théâtre
- Sortie bibliothèque chaque semaine.

4/ LES PROJETS

- En projet pour la fin de l'année : participation aux Kermesses des deux écoles
- En projet pour la saison prochaine : La mise en place d'un programme d'animations en lien avec l'Education à l'Environnement et au Développement Durable.

LA PROTECTION DE NOTRE FORÊT PAR LES C.C.F.F.

**VENEZ
REJOINDRE
LES C.C.F.F.
DES ADRETS
POUR
PROTEGER NOS
FORÊTS**

**PATROUILLEZ L'ÉTÉ
SELON VOS
DISPONIBILITÉS**

**SI VOUS ÊTES AGES
D'AU MOINS 16 ANS,
IMPLIQUEZ-VOUS
DANS LA
PROTECTION DE
VOTRE VILLAGE**



SAISON 2016

LES C.C.F.F. RECRUTENT

Pour tout renseignement,
contactez le Président des C.C.F.F.
04 94 19 36 66 ou 06 36 85 48 92

Retrouvez les C.C.F.F. des Adrets sur leur blog :
<http://ccffdesadrets.wordpress.com>

JOURNÉE NATIONALE DU COMMERCE DE PROXIMITÉ



Pour la première fois, les Adrets ont fêté la Journée Nationale du Commerce de Proximité le samedi 10 Octobre 2015.

Grâce à la mobilisation de nos commerçants et artisans, la Commune a été récompensée par un premier sourire! Ce label récompense une politique volontaire et consensuelle en matière de maintien et de développement des activités économiques de proximité au sein de la ville. Il est un signe de reconnaissance et de fierté pour les partenaires économiques qui en sont ainsi honorés. Il prend la forme d'un panneau en entrée de ville.



RISQUE DE FERMETURE DE CLASSE EN ÉLÉMENTAIRE



L'Inspectrice de l'Education Nationale, Mme Mestre, a informé les directrices de nos écoles qu'elle préconise la fermeture d'une classe en Élémentaire pour la rentrée prochaine. En effet, alors que les effectifs de Maternelle augmentent fortement (plus de 28 enfants par classe prévus en septembre 2016), ceux de l'Elémentaire sont en baisse (22 enfants par classe).

La municipalité soutient bien évidemment les enseignants et les parents d'élèves qui refusent de voir un poste et une classe supprimés car cela nuirait à la qualité actuelle de l'enseignement dispensé.

Un courrier a été adressé par le Maire au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) du Var précisant que les petits de Maternelle seront à terme en Élémentaire et que les effectifs vont probablement augmenter.

Et nous savons par expérience qu'il est beaucoup plus facile de fermer une classe que d'en ouvrir une.

Quant aux directrices, elles ont d'ores et déjà proposé à l'IEN de créer un cours double GS-CP dans une classe élémentaire afin de diminuer les effectifs en Maternelle et de les augmenter en Élémentaire : la moyenne globale serait alors de 24 enfants par classe dans les deux écoles.

La décision définitive de l'Education Nationale nous sera signifiée le 13 juin.

La politique municipale de refus des dérogations scolaires de confort, hors de notre commune, reste d'actualité.

LUTTE ANTI-CAMBRIOLAGES



La population est invitée à contacter la Gendarmerie pour signaler tout fait anormal (démarcheur, individu ou véhicule suspect, appel intempestif, ...) : 06 22 31 45 16

La sécurité est l'affaire de tous. Nous comptons sur vous.

ALLÔ POLICE ?

En cas d'urgence, médicale ou policière, appelez le 112. A partir d'un poste fixe, vous pouvez appeler le 17 (Police) ou le 18 (Pompiers).

Quand la Police Municipale n'est pas présente sur la commune, la seule force de sécurité habilitée à intervenir est la Gendarmerie Nationale. N'hésitez pas à la solliciter.



PROGRAMME DE VOS FESTIVITÉS ADRECHOISES

- samedi 25 juin : Méchoui - repas 18€ (Comité des Fêtes)
- vendredi 1^{er} Juillet : gala de GRS au city stade apd 18h30
- samedi 2 et dimanche 3 juillet : festival de l'Estérel (Mairie, en partenariat avec l'Office de Tourisme et le Comité des Fêtes)
- dimanche 10 juillet : les boules carrées (Comité des Fêtes en partenariat avec "le cochonnet des adrets")
- mercredi 13 juillet : soirée paella - repas 15€ (Comité des Fêtes)
- samedi 30 juillet : soirée moules frites - repas 15€ (Comité des Fêtes)
- dimanche 14 août : soirée couscous - repas 15€ (Comité des Fêtes)
- samedi 3 septembre : les olympiades (Comité des Fêtes en partenariat avec "le cochonnet des adrets")



FESTIVAL DE L'ESTÉREL

LES 2 ET 3 JUILLET PROCHAINS AUX ADRETS

Festival de l'Estérel
Métiers traditionnels - Développement durable
Samedi 2 & Dimanche 3 juillet 2016

Samedi 2/07 - 20h
Repas sur la place du village
et soirée Bal Dj - Sur réservation (Prix : 18 €)

Dimanche 3/07 - 10h/18h
Journées des métiers traditionnels
Outils et matériels traditionnels

- Leveur de liège
- Mines et minéraux
- Ateliers ludiques
- Artisans - démonstrations
- Animations de rue - Automates
- Jardin du vent
- Balades en Calèche
- Vélos à assistance électrique

Entrée libre et gratuite
Restauration sur place

Partenaires : Région, LE DÉPARTEMENT, SIPME, Provence-Alpes-Côte d'Azur

Les Adrets de l'Estérel - 83600

Renseignements / Réservations : 04.94.40.93.57

Financé par la Mairie des Adrets - Ne pas jeter sur la voie publique



ATTAQUONS-LES ENSEMBLE ! CAMPAGNE DE DEMOUSTICATION 2016



LE SERVICE INTERCOMMUNAL DE DEMOUSTICATION EN APPELLE À UNE MOBILISATION CITOYENNE !

Le Service Intercommunal de Démoustication (SID) a été créé en 2011 au sein du Pôle Environnement Développement Durable et Démoustication (E3D) de la Communauté d'Agglomération Var-Estérel-Méditerranée (CAVEM).

Ses objectifs sont d'améliorer le confort de vie des administrés en limitant les nuisances occasionnées par les moustiques et de prévenir les risques sanitaires liés à la présence sur notre territoire du **moustique tigre (*Aedes albopictus*)**, vecteur potentiel des maladies de la **Dengue**, du **Chikungunya** et du **Zika**.

STRATÉGIE DE LUTTE : PRIVILÉGIER L'ACTION PRÉVENTIVE

La stratégie d'action mise en place par le SID repose principalement sur deux types d'intervention :

- la **surveillance et le traitement biologique¹ régulier de gîtes larvaires** (lieux de ponte) non suppressibles, repérés sur le domaine public et les parties communes du domaine privé : *zones marécageuses, ruisseaux, bassins de rétention, fossés, caniveaux, avaloirs du réseau pluvial, chambres de télécommunication...*
- L'organisation de **prospections à domicile** pour éliminer ou neutraliser les gîtes larvaires à moustique tigre présents autour ou à proximité des habitations et sensibiliser la population aux gestes de prévention simples à mettre en pratique.

Cette méthode de lutte permet d'obtenir des résultats tangibles et durables. Elle rend inutile le recours aux produits insecticides qui sont réservés aux situations de nuisance exceptionnelle. Toutefois, son efficacité repose sur une synergie entre l'action de la collectivité et la **mobilisation citoyenne**.

DETRUIRE LES GITES C'EST ESSENTIEL !

Réserves d'eau, terrasses sur plots, piscines hors service, regards... Soyez vigilants !

- Les personnes qui possèdent des **systèmes de récupération d'eau de pluie** doivent être particulièrement vigilantes et inspecter leurs installations afin de s'assurer qu'elles soient parfaitement hermétiques (un couvercle ne suffit pas forcément). Dans le cas contraire, la mise en place d'une toile moustiquaire s'avère indispensable afin d'empêcher les moustiques d'accéder à l'eau pour y pondre leurs œufs,
- Les locataires ou propriétaires d'appartements disposant de **terrasses sur plots** doivent également être attentifs et veiller à ce que les eaux de pluie ou de lessivage ne stagnent pas plus d'une semaine sous les dalles en raison d'un mauvais écoulement (contrepente, obstruction),
- Les eaux résiduelles qui stagnent dans le fond **des regards** (avec décanteur) ou dans le contour des **siphons de sol** peuvent aussi être à l'origine d'une importante prolifération de moustiques,
- Le SID attire enfin l'attention des particuliers disposant d'une **piscine hors service**. Les moustiques peuvent se reproduire non seulement dans les poches d'eau qui se sont formées sur la bâche de protection mais également dans le bassin lui-même. Une remise en service est dès lors préconisée au plus tard au 1^{er} avril de chaque année afin d'éviter tout risque de prolifération.

POUR EN SAVOIR PLUS :

> Cavem.fr > Environnement > Lutter contre les nuisibles > Les moustiques

Une plaquette d'information est téléchargeable.

Pour tout renseignement ou demande d'intervention, le **numéro vert** est à votre disposition

N° Vert 0 800 10 40 11

Appel gratuit depuis un poste fixe

¹ Produits sélectifs et respectueux de l'environnement à base de bactéries (*Bacillus thuringiensis israelensis/sphaericus*)